

<p>Département des Côtes d'Armor Service Europe / Europ'Armor</p>	
<p>Priorité : Encourager les structures costarmoricaines à s'engager dans un projet de partenariat européen</p>	
<p>Action : De l'idée au projet européen</p>	
<p>Cette action vise à</p>	<p>=> permettre aux structures du 22 de se créer un réseau européen dans l'objectif de élaborer un projet => permettre une rencontre de travail avec son partenaire européen en amont du dépôt d'un dossier de candidature Erasmus+</p>
<p>Types d'activités éligibles</p>	<p>Mobilité (frais de déplacement) des costarmoricains porteurs d'un futur projet européen</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel d'encadrement et enseignants des collèges & écoles primaires (CM1-CM2) membres du Kiosqu'Europe - Professionnels de la jeunesse - Membres d'une association - Agents et décideurs des collectivités
<p>Critères de recevabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être une structure costarmoricaine - Avoir un partenaire européen identifié - Doit permettre le financement d'une première rencontre physique avec le partenaire - Présenter dans le dossier une fiche projet établie conjointement par les partenaires (à télécharger sur https://cotesdarmor.fr/vos-services/soutien-aux-echanges-de-jeunes-en-europe)
<p>Conditions</p>	<p>Une structure peut uniquement prétendre à 1 seul cofinancement par projet En parallèle un accompagnement pour la recherche de cofinancements européens (ERASMUS+) est systématiquement proposé par Europ'Armor</p> <p>Date de dépôt du dossier : 3 mois avant la date de départ (conditions particulières pour les collèges Kiosqu'Europe : => 2 dates par an : 15 avril et 15 novembre (cf livret Kiosqu'Europe page 5)</p>
<p>Appui financier et technique du Département</p>	<p>250 € par costarmoricain participant au déplacement, plafonné à 2 personnes</p> <p>> le versement de la subvention est effectué après la restitution et la réception du bilan d'activité et financier du projet</p>
<p>Renseignements, retrait et dépôt du dossier</p>	<p>Service Europe / Europ'Armor Département des Côtes d'Armor Place du Général De Gaulle CS 42371 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1 02 96 62 63 98 europ.armor@cotesdarmor.fr</p> <p>Dossier de demande de subvention est disponible et téléchargeable sur le site du Département . https://cotesdarmor.fr/vos-services/soutien-aux-echanges-de-jeunes-en-europe</p>